



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Bureau communautaire du 17 juin 2026 – 19h00

en salle de réunion du Siège à Dannemarie

Sous la Présidence de Nicolas HOLLEVILLE, Président,

sur convocation en date du 11 juin 2026

Liste des délibérations publiées

le 24 juin 2026 (1ère partie)

le 03 juillet 2026 (suite & fin)

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Thierry JACOBBERGER est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° B20260602

Approbation souscription d'un emprunt pour le financement de diverses opérations de rénovation du réseau d'assainissement

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° B20260604

Attribution et autorisation de signature du Marché de travaux relatif à la préparation de l'arrêt des réseaux 2G et 3G dans le cadre de l'adaptation des postes de relevage et des stations d'épuration.

Adoptée à l'unanimité

PUBLICATION DU 03 JUILLET 2026

DELIBERATION N° B20260601

Attribution de subventions exceptionnelles

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° B20260603

Assainissement – autorisation de signature du Président dans le cadre de l'attribution du Marché de travaux relatif à la mise en séparatif des rues de la Forêt et de Moos à Seppois-le-Haut

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° B20260605

Autorisation de signature du Président dans le cadre de l'attribution du Marché de Maîtrise d'oeuvre relatif au projet de restructuration et d'extension des bâtiments de la Maison de la Nature du Sundgau

Adoptée à l'unanimité



Département du HAUT-RHIN
 Arrondissement d'ALTKIRCH
 Nombre de membres élus : 17
 Nombre en fonction : 17

Séance du 17 juin 2026 – 19h00

Approbation souscription emprunt budget annexe assainissement

Délibération n° B20260602

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 11 juin 2026

Sont présents 12 membres

Sont absents : 02

Sont excusés : 03

Votants : 12

Dont « pour » : 12

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
HOLLEVILLE	Nicolas	Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
GREDER	Béatrice	Vice-Présidente	Présente
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Excusé
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
GLESS	Michel	Vice-Président	Présent
SUTTER	Bernard	Vice-Président	Présent
KRESS	Nicolas	Vice-Président	Présent
PONCET	Stéphane	Vice-Président	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Excusé
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Absent
PROB	Anne	Membre du Bureau	Présente
ROBISCHUNG	Francis	Membre du Bureau	Présent
WILHELM	Patrick	Membre du Bureau	Absent
WIEST	Laurent	Membre du Bureau	Présent
VERCOUTER	Lionel	Membre du Bureau	Présent
GROSS	Pascal	Membre du Bureau	Excusé

Délibération n° B20260602

FINANCES

Réalisation d'un Contrat de Prêt transformation écologique d'un montant total de 1 000 000€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de diverses opérations de rénovation du réseau d'assainissement

Conformément au Rapport d'Orientations Budgétaires adopté en séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026 ;

Conformément au vote du Budget annexe Assainissement en séance du Conseil Communautaire du 30 avril 2026 ;

Considérant qu'une recette d'emprunt de 1 000 000€ est inscrite au Budget annexe Assainissement pour l'équilibre du budget ;

Vu les dépenses d'investissements inscrites au BP 2026, il est nécessaire de souscrire à cet emprunt de 1 000 000€ ;

Cet emprunt est destiné au financement de diverses opérations engagées sur les réseaux d'assainissement de Dannemarie, Chavannes-sur-l'Etang, Seppois-le-Haut, et des travaux sur les transmetteurs d'ouvrages d'assainissement 2G/3G.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211-1 ;

Vu la délibération n°C20260402 du Conseil Communautaire en date du 23 avril 2026, portant délégations de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue dans le cadre de la réalisation des emprunts ;

Après avoir pris connaissance des offres de financement présentées par les différents établissements bancaires ;

Le Bureau communautaire par délégation, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la souscription d'un emprunt de 1 000 000 € destiné au financement des investissements du budget annexe Assainissement, conformément aux prévisions du BP 2026 ;
- **CONTRACTE** cet emprunt composé d'une Ligne de prêt auprès de la Banque des territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) selon les caractéristiques financières suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL – Prêt transformation écologique

Montant : 1 000 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 30 ans

Dont différé d'amortissement : néant

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire (amortissement du capital constant)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt, soit 600€

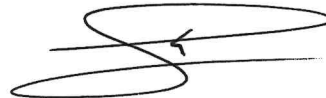
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions dudit contrat et la ou les demandes de réalisation des fonds, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER





Département du HAUT-RHIN
 Arrondissement d'ALTKIRCH
 Nombre de membres élus : 17
 Nombre en fonction : 17

Séance du 17 juin 2026 – 19h00

Attribution et autorisation de signature du Marché de travaux « préparation à l'arrêt des réseaux 2G & 3G » - Délibération n° B20260604

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 11 juin 2026

Sont présents 12 membres

Sont absents : 02

Sont excusés : 03

Votants : 12

Dont « pour » : 12

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
HOLLEVILLE	Nicolas	Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
GREDER	Béatrice	Vice-Présidente	Présente
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Excusé
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
GLESS	Michel	Vice-Président	Présent
SUTTER	Bernard	Vice-Président	Présent
KRESS	Nicolas	Vice-Président	Présent
PONCET	Stéphane	Vice-Président	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Excusé
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Absent
PROB	Anne	Membre du Bureau	Présente
ROBISCHUNG	Francis	Membre du Bureau	Présent
WILHELM	Patrick	Membre du Bureau	Absent
WIEST	Laurent	Membre du Bureau	Présent
VERCOUTER	Lionel	Membre du Bureau	Présent
GROSS	Pascal	Membre du Bureau	Excusé

Délibération n° B20260604

ASSAINISSEMENT

ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A LA PREPARATION DE L'ARRET DES RESEAUX 2G ET 3G ADAPTATION DES POSTES DE RELEVAGE ET DES STATIONS D'EPURATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

VU le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C20260304 du Conseil Communautaire du 12 mars 2026 portant approbation du projet de travaux visant à adapter les installations équipées de matériels fonctionnant sur les réseaux de télécommunication 2G et 3G, pour un montant prévisionnel de 366 085 € HT ;

Considérant que l'opération bénéficie d'un financement prévisionnel de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 140 000 € et de la DSIL à hauteur de 94 000 € ;

Considérant la délibération n°C20260402 du 23 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil Communautaire au Bureau communautaire et autorisant notamment celui-ci à attribuer et autoriser la signature des marchés publics dans les conditions qu'elles prévoient ;

Considérant qu'il a été inscrit les crédits nécessaires aux différentes opérations en dépenses et recettes au budget primitif 2026 ;

Le Président et le Vice-Président en charge de l'assainissement exposent les conditions d'exécution de marché de travaux concernant le projet de modification des infrastructures électriques pour assurer une continuité de service et faire face à l'arrêt de la 2G & 3G.

Calendrier prévisionnel de l'appel d'offre :

- Lundi 6 juillet 2026 : dépose du dossier d'appel d'offre ;
- Lundi 6 août 2026 : réception des offres des entreprises
- Mardi 1^{er} Septembre 2026 : signature et notification du marché après une analyse des offres et une éventuelle négociation réalisée en lien avec Moe.
- Début novembre 2026 : démarrage des travaux


Afin de sécuriser juridiquement la procédure de passation du marché et d'éviter tout risque de contestation lié à la répartition des compétences entre le Conseil Communautaire, le Bureau communautaire et le Président, il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser le Président à mener à son terme la procédure de consultation et à signer le marché correspondant.

Le Bureau communautaire, après délibération et à l'unanimité :

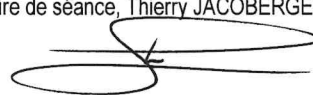
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au lancement de la consultation relative au projet de préparation de l'arrêt des réseaux 2G & 3G, impact sur les postes de relevages et les stations d'épuration ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder à l'analyse des offres et le cas échéant, à engager toute négociation prévue par les documents de consultation ;
- **AUTORISE** le Président à attribuer et signer le marché à l'issue de l'analyse des offres, dans le respect des crédits inscrits au budget et des dispositions du Code de la commande publique ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution du marché, notamment les ordres de service, décisions de poursuite et avenants dans les limites prévues par le Code de la commande publique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER





Département du HAUT-RHIN
 Arrondissement d'ALTKIRCH
 Nombre de membres élus : 17
 Nombre en fonction : 17

Séance du 17 juin 2026 – 19h00

Approbation attribution de subventions exceptionnelle

Délibération n° B20260601

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 11 juin 2026

Sont présents 12 membres

Sont absents : 02

Sont excusés : 03

Votants : 12

Dont « pour » : 12

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
HOLLEVILLE	Nicolas	Président	Présent
JACOBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
GREDER	Béatrice	Vice-Présidente	Présente
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Excusé
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
GLESS	Michel	Vice-Président	Présent
SUTTER	Bernard	Vice-Président	Présent
KRESS	Nicolas	Vice-Président	Présent
PONCET	Stéphane	Vice-Président	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Excusé
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Absent
PROB	Anne	Membre du Bureau	Présente
ROBISCHUNG	Francis	Membre du Bureau	Présent
WILHELM	Patrick	Membre du Bureau	Absent
WIEST	Laurent	Membre du Bureau	Présent
VERCOUTER	Lionel	Membre du Bureau	Présent
GROSS	Pascal	Membre du Bureau	Excusé

Délibération n° B20260601

FINANCES

APPROBATION ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE

Vu les demandes de subvention des associations suivantes :

- Association Ecuries Hopla Geiss de Chavannes-sur-l'Etang ;
- Association Orchestre d'Harmonie de Dannemarie ;
- Association Sundgo2 de Balschwiller ;
- Association Traubach Sport et bien-être de Traubach-le-Bas ;
- Association AMAELLES – Apalib
- Association AMAELLES – Apamad



- Association Sundgau accompagnement situé à Dannemarie
- Association la Cie des Bêcheurs de Friesen

Considérant que des crédits ont été alloués sur l'exercice budgétaire 2026 par délibération n° C20260409I du Conseil communautaire en date du 30 avril 2026 dans le cadre des subventions exceptionnelles ;

Vu la délibération n° C20260402 du Conseil Communautaire en date du 23 avril 2026 dans le cadre des délégations de pouvoir au Bureau ;

Il est demandé au Bureau communautaire par délégation :

- d'allouer l'attribution de subventions exceptionnelles forfaitaires aux associations suivantes :

Code analytique	Associations/organismes divers	Objets	Montant alloué
GG	Association Ecuries Hopla Geiss de Chavannes-sur-l'Etang	Participation au concours des championnats de France 2026 d'équitation	500 euros
GG	Association Orchestre d'Harmonie de Dannemarie	Création musicale projet « malgré-moi » devoir de mémoire en hommage aux Malgré-nous	5 000 euros
GG	Association Sundgo2 de Balschwiller	Développement des sorties courses à pied nature/trail gratuites et ouvertes à tous	500 euros
GG	Association Traubach Sport et bien-être de Traubach-le-Bas	Cours de pilates sur Traubach à compter du 1 ^{er} septembre 2026 et proposition marche sur l'ensemble du territoire de la CCSAL	500 euros
ACT SOC	Association AMAELLES Apalib	Soutien pour l'aide aux personnes âgées (animation et prévention santé, actions de lutte contre l'isolement, contre la maltraitance, ...)	500 euros

ACT SOC	Association AMAELLES Apamad	Soutien pour l'aide aux personnes âgées (maintien à domicile, service de portage de repas, aide aux aidants, ...)	500 euros
ACT SOC	Association Sundgau accompagnement Dannemarie	Soutien au fonctionnement de l'association	500 euros
GG	Association la Cie des Bêcheurs de Friesen	Faire découvrir le monde du théâtre aux lycéens d'Altkirch en offrant 65 entrées gratuites	325 euros

- de prélever les crédits correspondants au budget Principal.

Le Bureau communautaire par délégation, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ALLOUER** l'attribution de subventions exceptionnelles forfaitaires aux associations, telles que présentées ci-dessus ;
- **DE PRELEVER** les crédits correspondants au budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER





Département du HAUT-RHIN
 Arrondissement d'ALTKIRCH
 Nombre de membres élus : 17
 Nombre en fonction : 17

Séance du 17 juin 2026 – 19h00

*Approbation autorisation de signature au Pdt : attribution du Marché de travaux
 mise en séparatif des rues de Moos & de la Forêt à Seppois/Haut*

Délibération n° B20260603

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 11 juin 2026

Sont présents 12 membres

Sont absents : 02

Sont excusés : 03

Votants : 12

Dont « pour » : 12

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
HOLLEVILLE	Nicolas	Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
GREDER	Béatrice	Vice-Présidente	Présente
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Excusé
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
GLESS	Michel	Vice-Président	Présent
SUTTER	Bernard	Vice-Président	Présent
KRESS	Nicolas	Vice-Président	Présent
PONCET	Stéphane	Vice-Président	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Excusé
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Absent
PROB	Anne	Membre du Bureau	Présente
ROBISCHUNG	Francis	Membre du Bureau	Présent
WILHELM	Patrick	Membre du Bureau	Absent
WIEST	Laurent	Membre du Bureau	Présent
VERCOUTER	Lionel	Membre du Bureau	Présent
GROSS	Pascal	Membre du Bureau	Excusé

Délibération n° B20260603

ASSAINISSEMENT

AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX – MISE EN SEPARATIF DE LA RUE DE MOOS & DE LA RUE DE LA FORET A SEPPOIS-LE-HAUT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C20250608 du Conseil Communautaire du 12 juin 2025 relative à l'approbation du projet de mise en séparatif de la rue de la Moos à Seppois-le-Haut représentant un montant de 240 000€ HT avec une subvention prévisionnelle de l'AERM de 30 600€ pour les travaux et de 1 562,40€ pour les études préalables et la maîtrise d'œuvre.

Vu la délibération n°C20251210 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2025 autorisant notamment le Président à lancer la phase d'étude et de consultation et d'opération de Maitrise d'œuvre du projet de la mise en séparatif de la rue de la Forêt et à engager toute consultation, procédure d'appel d'offre, procédure avec négociation, ou concours permettant la bonne réalisation du projet.

Considérant que le montant estimatif du marché de travaux est de 512 000 € HT.

Considérant qu'il est intéressant de mutualiser les opérations de la rue de la Forêt et rue de Moos, dans le but de réduire les coûts globaux de l'opération. Notamment les frais d'étude, de gestion courante du chantier (Mise en place, déplacement, etc...) et de limiter au maximum l'impact pour les usagers de la commune.

Considérant la délibération n° C20260402 du 23 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil Communautaire au Bureau communautaire et autorisant notamment celui-ci à attribuer et autoriser la signature des marchés publics dans les conditions qu'elles prévoient ;

Considérant qu'il a été inscrit les crédits nécessaires aux différentes opérations en dépenses et recettes au budget primitif 2026.

Le Président et le Vice-Président en charge de l'assainissement exposent les modalités de passation et d'exécution du marché public de travaux relatif à l'opération de mise en séparatif de la rue de Moos et de la rue de la Forêt à Seppois-le-Haut. Selon le montant estimé du besoin et à la nature des prestations, la consultation est mise en œuvre selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Le déroulé se présente à ce jour ainsi :

- Mercredi 10 juin 2026 : dépose du dossier d'appel d'offre
- Jeudi 9 juillet 2026 : réception des offres des entreprises de travaux publics
- Mardi 23 juillet 2026 : signature et notification du marché après une analyse des offres et une éventuelle négociation réalisée en lien avec le bureau d'étude
- Mi-septembre 2026 : démarrage des travaux d'assainissement

Les critères de jugement des offres retenus sont les suivants :

- Valeur technique : 60 %
- Prix des prestations : 40 %

La délibération telle que présentée vise à limiter les risques liés à un vice de compétence entre les différents niveaux de délégations et la temporalité des délégations votées.

Le Bureau communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au lancement de la consultation groupée relative au projet de mise en séparatif de la rue de la Moos et de la rue de la Forêt à Seppois-le-Haut ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder à l'analyse des offres et le cas échéant, à engager toute négociation selon les documents de consultation ;
- **AUTORISE** le Président à attribuer et à signer le marché correspondant avec l'attributaire retenu ainsi que l'ensemble des pièces contractuelles afférentes ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution du marché, notamment les ordres de service, décisions de poursuite et avenants dans les limites de ses délégations.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER





Département du HAUT-RHIN
 Arrondissement d'ALTKIRCH
 Nombre de membres élus : 17
 Nombre en fonction : 17

Séance du 17 juin 2026 – 19h00

*Approbation autorisation de signature au Pdt : attribution du Marché de Maîtrise
 d'oeuvre « projet de restructuration & d'extension des bâtiments MNS »*

Délibération n° B20260605

Sous la présidence de Monsieur Nicolas HOLLEVILLE

Et sur invitation en date du 11 juin 2026

Sont présents 12 membres

Sont absents : 02

Sont excusés : 03

Votants : 12

Dont « pour » : 12

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
HOLLEVILLE	Nicolas	Président	Présent
JACOBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
GREDER	Béatrice	Vice-Présidente	Présente
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Excusé
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
GLESS	Michel	Vice-Président	Présent
SUTTER	Bernard	Vice-Président	Présent
KRESS	Nicolas	Vice-Président	Présent
PONCET	Stéphane	Vice-Président	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Excusé
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Absent
PROB	Anne	Membre du Bureau	Présente
ROBISCHUNG	Francis	Membre du Bureau	Présent
WILHELM	Patrick	Membre du Bureau	Absent
WIEST	Laurent	Membre du Bureau	Présent
VERCOUTER	Lionel	Membre du Bureau	Présent
GROSS	Pascal	Membre du Bureau	Excusé

Délibération n° B20260605

INFRASTRUCTURES INTERCOMMUNALES/TRAVAUX AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DES BATIMENTS DE LA MAISON DE LA NATURE DU SUNDGAU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C20251239 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2025 relative à l'approbation du projet de restructuration et de modernisation pédagogique de la Maison de la Nature du Sundgau, représentant un montant prévisionnel global de 1 350 000 € HT et un coût prévisionnel de maîtrise d'œuvre estimé entre 270 000 € et 280 000 € et budgétisé en 2026 ;

Vu la délibération n°C20251239 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2025 autorisant notamment le Président à lancer la phase de consultation et d'opération de Maitrise d'œuvre du projet et à engager toute consultation, procédure d'appel d'offre, procédure avec négociation, ou concours permettant la bonne réalisation des projets ;

Vu la délibération n°C20251239 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2025 autorisant notamment le Président ou son représentant à signer les différents documents, contrats et pièces afférentes ;

Vu la délibération n°C20260402 du Conseil Communautaire du 23 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au Bureau communautaire et notamment chargeant le Bureau de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures, de services, d'un montant égal ou supérieur à 216 000 euros hors taxes et inférieur à 1 000 000 euros hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu la délibération n°C202604150 du Conseil Communautaire du 30 avril 2026 approuvant la création des autorisations de programme et des crédits de paiement au budget principal. Vu l'inscription, au titre de ce même budget, d'une autorisation de programme relative au projet global de rénovation générale de la Maison de la Nature, pour un montant prévisionnel de 1 548 100 € sur une durée de 5 ans.

Considérant que ce marché pourrait relever des compétences déléguées au Bureau communautaire en fonction du montant des honoraires proposés par le Maître d'œuvre de l'opération.

Considérant la nécessité de procéder à la dépose d'un dossier de subvention complet pour décembre 2026 impliquant une signature de marché en août 2026 permettant de respecter l'ensemble des délais de l'opération et de procédure.

Considérant que le Conseil Communautaire a estimé et délibéré un montant de travaux de 1 350 000 € HT, ainsi qu'un coût de maîtrise d'œuvre compris entre 270 000 € HT et 280 000 € HT.

Considérant qu'il a été inscrit les crédits nécessaires aux différentes opérations en dépenses et recettes au budget primitif 2026 et suivants.

Le Président et le Vice-Président en charge des infrastructures intercommunales et travaux exposent les conditions d'exécution de marché de Moe relatif au projet de restructuration et d'extension des bâtiments de la Maison de la Nature du Sundgau. La procédure est une procédure avec négociation, 73 dossiers ont été retirés, la date de clôture a été fixée au 13 mai 2026, 20 dossiers ont été analysés et le choix des candidats admis à négocier a été porté à 5 candidats.

Le déroulé se présente à ce jour ainsi :

- Jeudi 4 juin 2026 : Commission Ad'Hoc pour le choix des candidats admis à présenter une offre ;

- Vendredi 5 juin 2026 : envoi des courriers aux retenus et non retenus (par CCSAL) ;
- Jeudi 11 juin 2026 de 13h30-16h00 : visite du site avec les candidats admis à remettre une offre en présence du Vice-Président ;
- Jeudi 9 juillet 2026 : retour des offres initiales des candidats ;
- Jeudi 23 juillet 2026 : audition par la commission Ad'Hoc négociation avec les candidats.

- Lundi 17 août 2026 (date prévisionnelle) : remise de l'offre finale par les candidats ;
- Jeudi 20 août 2026 (date prévisionnelle) : transmission de l'analyse des offres à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue (CCSAL) par l'ADAUHR ;
- Mardi 25 août 2026 (date prévisionnelle) : CAO pour décision d'attribution - déroulement : présentation de l'analyse des offres finales et choix du lauréat par la CAO sur la base du rapport d'analyse des offres.

Les critères de sélection des candidatures définis par ordre décroissant d'importance pour le choix du Moe sont :

- Références de l'équipe - pondérées à 60%
- Moyens humains et matériels : pondérés à 30%
- Compétences - pondérées à 10%

Le Président et le Vice-Président présentent en cours de séance le tableau comparatif de notation et le classement des candidatures. A la date du Bureau communautaire les équipes suivantes admises à présenter leur candidature sont :

- Equipe 1 : CWA + Architectes – 68500 GUEBWILLER et mandataires
- Equipe 2 : DOSDA SCHRECK Architectes – 68720 TAGOLSHEIM, co-traitant et mandataires
- Equipe 3 : Cabinet d'architecture : KnL - SARL d'architecture Laperrelle et Koscielsk – 68250 ROUFFACH et mandataires
- Equipe 4 : Cabinet d'architecture : KRUMMENACHER Architecture 68680 KEMBS et mandataires ;
- Equipe 5 : Cabinet d'architecture : SONAR ARCHITECTES – BP 3194 68064 MULHOUSE Cedex et mandataires ;

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R.2161-12 à 20 du CCP, et donnera lieu à un classement des offres. Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique des offres : 60 %
 - Note méthodologique avec compréhension du programme et prise en compte du contexte
 - Proposition de planning avec Optimisation du planning, disponibilité de l'équipe et du mandataire (charge de travail actuelle, etc...), pertinence du planning.

- Prix des prestations : 40 %

La délibération telle que présentée vise à limiter les risques liés à un vice de compétence entre les différents niveaux de délégations et la temporalité des délégations voté. Le contrôle de légalité a été saisi de cette question en date du 09 juin 2026 et a confirmé la possibilité de confier la signature du marché au Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue en cohérence avec les délégations établies.

Le Président et le Vice-Président rappellent que c'est bien la Commission d'Appel d'Offre qui attribuera en août 2026 le marché de maîtrise d'œuvre suivant la procédure définie et l'accompagnement technique et juridique de l'ADAUHR.

Le Bureau communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la délibération n°C20251239 autorisant le Président ou son représentant à signer les différents documents, contrats et pièces afférentes ;
- **AUTORISE** le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de **restructuration et d'extension des bâtiments de la Maison de la Nature du Sundgau** ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution, y compris les décisions liées à son déroulement (ordres de service, avenants dans les limites des délégations), dès lors que le montant de l'offre retenue relèverait du champ des délégations accordées au Bureau communautaire.
- **RAPPELLE** que l'autorisation de signer est conditionnée à la décision et à l'attribution préalable de la CAO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Nicolas HOLLEVILLE



Le secrétaire de séance, Thierry JACOBBERGER

